Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260624-D2026042-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe LESCOAT, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : LESCOAT Christophe, BASSO Philippe, CHAPOULIE Franck, COLOMBERT Benoît, DENIE Jeannine, ESCOLAN Séverine, JEZEQUEL Bernard, LANDREIN Céline, LE CRANN Nolwenn, LE DU Christian, LE MAY Laura, LORANS Joris, NIGEN Pascale, PERON Marie-Christine, PERON Christelle, PERRON Pauline, PORTIER Frédéric.

Absents excusés : BELLANGER Hervé, KERVAGORET Yvonne, LE BRONZE Serge, PERRON Anthony, LANDREIN Lydie, LE GOFF Patrice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Hervé BELLANGER a donné procuration à Monsieur Bernard JEZEQUEL.
Madame Yvonne KERVAGORET a donné procuration à Madame Marie-Christine PÉRON.
Monsieur Serge LE BRONZE a donné procuration à Monsieur Christian LE DU.
Monsieur Anthony PERRON a donné procuration à Madame Pascale NIGEN.
Madame Lydie LANDREIN a donné procuration à Madame Laura LE MAY.
Monsieur Patrice LE GOFF a donné procuration à Monsieur Franck CHAPOULIE.

Madame Christelle PERON a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260624-D2026042-DE

Acquisition d'une parcelle au Cosquer

M. LE GAC DE LANSALUT a proposé de céder à la commune, pour l'euro symbolique, une parcelle qu'il possède, située au Cosquer, et qui pourrait s'apparenter à un délaissé de voirie.

Cette parcelle, cadastrée section E, numéro 647, de 306 m², est complètement entourée par de la voirie communale et est, de fait, déjà entretenue par les services communaux.

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la commission Urbanisme – Aménagement – Cadre de vie – Environnement - Agriculture du 15 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré :

VALIDE l'acquisition, pour 1€ symbolique, de la parcelle cadastrée section E, numéro 647, pour une contenance de 306 m², proposée par M. LE GAC DE LANSALUT ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires, dont les actes notariés, pour cette acquisition.

Votes :

- ***Pour : 23*** *(Procurations : Hervé BELLANGER, Yvonne KERVAGORET, Serge LE BRONZE, Patrice LE GOFF, Anthony PERRON, Lydie LANDREIN)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 0***

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Christophe LESCOAT
Maire de Mellac

MAIRIE DE MELLAC
29300 FINISTERE